Les retraités : forçats du repos ou chômeurs à perpétuité?

Autor(en): **Hermenjat, Renée**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **49 (1976)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-127873

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les retraités:

Forçats du repos ou chômeurs à perpétuité ?

Les journées médico-sociales romandes ont tenu leurs assises à la nouvelle Université de Genève les 1er et 2 avril dernier. On a parlé naturellement des problèmes du troisième âge. Très remarquée, une déclaration de M. Willy Donzé, conseiller d'Etat, chef du Département de prévoyance sociale et de la santé publique du canton de Genève: «Il faut maintenant que l'on s'occupe de l'accueil des personnes âgées en faisant la part de leur liberté et de leur dignité. Mon département met sur pied une commission d'étude à ce sujet.» Cette déclaration correspond à des échos que l'on entend de plus en plus fréquemment. Au Congrès international de gérontologie qui s'est tenu à Paris en juin 1975, M. Gérard Godon, représentant de l'Assemblée nationale, a déclaré: «Il ne faut pas... dans la pratique des mises à la retraite, créer une catégorie de forçats du repos, de chômeurs à perpétuité.»

Ces propos se recoupent parfaitement. Bien entendu, il ne s'agit pas de personnes âgées malades, immédiatement clientes d'un établissement gériatrique ou hospitalier. Il s'agit des retraités que nous pourrons être nous-mêmes, avec un peu de chance, si à 65 ans nous quittons nos activités, d'un jour à l'autre, sans avoir perdu ni facultés, ni santé, ni validité, pour nous retrouver condamnés au repos professionnel.

Certains auront la chance de pouvoir rester dans leur famille, entourés d'attention et de bienveillance, mais beaucoup s'en iront peupler les maisons de vieillards où les attend une organisation administrative destinée à les encadrer de la manière que le comité responsable jugera la plus favorable à sa gestion.

Comme on le voit, des hommes politiques, qui s'appuient sur des spécialistes, sont à la recherche d'une condition de vie et d'une formule d'accueil où le retraité ne sera pas «démobilisé» de sa vie active, mais où il pourra continuer le développement de sa personnalité, de sa liberté et de sa dignité.

C'est une tâche difficile et ambitieuse, mais le mouvement est lancé, et nul doute que l'on fera des progrès si on le veut vraiment.

Sans vouloir anticiper, signalons qu'il existe déjà des formules qui représentent un grand pas en avant. Mentionnons, comme exemple, les objectifs que se propose la Société coopérative romande des maisons familiales de retraite:

1. Les retraités accueillis sont membres coopérateurs et doivent donc participer à la gestion de leur maison.
2. La dimension de l'institution est volontairement limitée pour pouvoir maintenir une ambiance familiale.
3. Le prix de la pension est à la portée des rentiers de l'AVS et peut être complété par un subside individuel.
4. On donne la préférence, à l'admission, aux personnes de la localité.

Il s'agit encore d'une expérience, mais l'intention est claire; la formule est d'avenir.

Faut-il, dès maintenant, développer ce genre d'institution ? La première chose à faire serait de dénombrer les pensionnaires qui seraient candidats dans le cas favorable. L'Office fédéral des assurances sociales, dans ses instructions, demande qu'on fasse la preuve du besoin de tout nouveau projet.

Un appel aux personnes âgées a été adressé dans la région de Lausanne. Souhaitons qu'il suscite de nombreuses réponses.

Renée Hermenjat (HSM)

tavelli+bruno

Tavelli & Bruno S.A. Nyon Tél. (022) 61 11 01

Produits métallurgiques

Appareils sanitaires

Genève
Tél. (022) 20 35 55

Lausanne
Tél. (021) 37 01 05

Pont-de-la-Morge/Sion
Tél. (027) 36 16 06